République algérienne démocratique et populaire Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Université Abderrahmane Mira – Bejaia



Faculté de Technologie Département d'Architecture

THEME:

Description sommaire du domaine viticole de la basse vallée de la Soummam de 1962 à nos jours.

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master II en Architecture « Architecture, ville et territoire »

Préparé par : Encadré Par :

TARAFT Akila Mr. RABHI Kheireddine

YAHIAOUI Lydia

YAHIAOUI Lynda

YOUBI Yasmina

Membres de jury :

Mme BOUANDES Karima

Mr. CHABANE Djamel.

Année Universitaire 2015 - 2016

Résumé :

La viticulture a marqué son apparition et sa brillance durant l'occupation coloniale du territoire Algérien, des domaines considérables, des établissements viticoles confirment la présence de cette civilisation.

Nous nous sommes intéressés de connaître l'état et le devenir des domaines viticoles ligue par les français, à la période trouble qui suit le départ massif des colons et plus particulièrement l'état du bâti qui constelle et occupe la vallée de la Soummam sous la gouvernance de l'Algérie indépendante. En d'autres termes notre étude porte sur les causes et raisons de leurs dégradations et vandalismes, ainsi que le rôle des différents acteurs et facteurs impliqués dans ces actes de pillage et de mutations.

Ces divers acteurs et facteurs ont chacun une part de responsabilité dans les mutations de ces bâtiments viticoles, en s'appuyant sur des preuves concrète nous avons pu les dénoncer.

Mot clé: domaine viticole, architecture vitivinicole, cave coopérative, dégradation, acteurs et facteurs responsables, transformation, mutation, vandalisme.

REMERCIMENTS:

Tout d'abord, nous remercions le bon Dieu de nous avoir donné la force, la patience et la volonté de débuter et de finir ce travail, tout en espérant qu'il soit bon et acceptable.

Nous tenons tout particulièrement à adresser tous nos remerciements les plus affectueux et les plus sincères à nos familles. Pour tous leurs encouragements apportés tout au long de notre cursus d'étude, et leurs soutiens sans faille dans les bons moments comme dans les passes difficiles.

On tient également à exprimer notre reconnaissance au près du directeur de la ferme pilote, mais également de nous avoir m'avoir reçu à maintes reprises et encouragé dans notre recherche.

Nous tenons tout particulièrement à remercier nos familles pour tous leurs encouragements et leurs soutiens sans faille dans les bons moments comme dans les passes difficiles.

Et toutes les personnes qui ont épaulé de près ou de loin au cours de notre première année jusqu'à maintenant.

Enfin, on peut clôturer ces lignes en adressant nos remerciements les plus distingués vont, à notre encadreur Mr RABHI Khireddine, pour avoir dirigé notre travail. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux membres du jury qui nous feront l'honneur d'accepter d'évaluer ce travail.

Dédicace:

Tous ceux et toutes celles qui nous ont soutenue tout au long de la préparation de ce travail, et qui nous ont encouragé à le poursuivre et à l'achever, méritent une dédicace de ce mémoire.

Nous dédions notre travail à :

A la famille Taraft,

A la famille Youbi,

ET à la famille Yahiaoui.

Et à nos très chers parents : pour leur amour, soutien et énormes sacrifices.

A nos frères et sœurs.

Ainsi qu'à toutes les personnes qui méritent notre respect et notre gratitude.

Table des matières :

Introduction générale	6
La problématique	7
Les hypothèses	7
La démarche méthodologique	8
L'objectif de l'étude	9
PARTIE THEORIQUE	
CHAPITRE I : Le domaine viticole à travers l'h	nistoire
Introduction	9
1. Domaine vinicole	9
2. Origines du regroupement des vignes en domaines	9
3. Les vecteurs de la diffusion	12
Conclusion	13
CHAPITRE II: L'architecture vitivinicole: « Du ve	ernaculaire au
savant ».	
Introduction	15
1. La maison de vigneron ou La maison élémentaire	15
2. Maison vigneronne	15
3. Les vendangeoirs	16
4. La résidence principale ou la maison du maître	16
5. Les éléments constitutifs du bâti viticole	17
5.1 Pressoir	17

	5.2	Cuverie	18
	5.3	Cellier	18
	5.4	Cave	19
	5.5	Le chai	19
6.	Annex	es	20
	6.1	Bac àsulfate	20
	6.2	Puits	20
	6.3	Hangar ou Magasin	21
	6.4	Écurie	21
7.	La cav	e coopérative	22
	7.1	Définition de la cave coopérative	22
	7.2	Aux origines du mouvement coopératif	22
8.	Préser	ntation d'un exemple	22
9.	Les fa	çades	25
	9.1	La façade principale	25
1	Conclus	sion	. 25
CHA	APITR	E III : L'émergence et l'arrivée de vin en Algérie	
1	L'appa	arition de la viticulture en Algérie :	26
2	Les ré	gions viticoles en Algérie :	27
3	L'évol	ution de la production viticole algérienne :	28
	3.1	Les tâtonnements de 1830 à 1877	28
	3.2	L'implantation des vignobles de 1877 à 1907 :	28
	3.3	Renforcement et extension du vignoble algérien de 1904 à 1924	29

	3.4	Le statut viticole et ses conséquences sur la viticulture algérienne d	e 1935		
	à 1955:		29		
	3.5	La régression de 1955 à nos jours :	29		
4	Le dé _l	part des colons et la chute de la production viticole :	29		
	4.1	Départ massif des colons :	29		
	4.2	La liquidation des accords d'Evian :	30		
	4.3	L'effondrement de la production :	30		
Conc	lusion :		31		
		PARTIE PRATIQUE			
СП	A DITE	DE la Anyèn l'indépendence auns sultages en evice a le			
		RE I: Après l'indépendance, une culture en crise : le)		
vigr	oble	et ses formes résiduelles			
		:			
1.	1. DANS LES DECENNIES 1960 :				
	1.1 Nationalisation et autogestion 1963-1966				
	1.2 Reconversion et reconstitution du vignoble 1966-1970				
	2. DANS LES DECENNIES 1970 « La révolution agraire »				
	2.1 Condition de l'arrachage de la vigne				
	2.2 Le plan quadriennal 1970-1973				
3.	DANS	LES DECENNIES 1980	34		
3.1	3.1 De 1973-1988 :				
3.2	Restru	cturation progressive du secteur agricole le tournant de 1987	35		
4.	Éclate	ment des E.A.C DE 1988 à 2016 :	35		
		usion			
CHA	APITR	E II : L'enquête auprès des acteurs locaux			
		on des résultats du questionnaire :			
	-	tification des Catégories d'âge de l'enquête sur terrain :			
٠.	LIGOTI	anoadon dos odiogonos d'ago do renquete sur terrairi.			

2.		ut des exploitants des domaines agricoles de la basse vallée de la nam	
	2.1	Niveau d'instruction :	
	2.2	Le statut juridique de des fermes agricoles :	
3.	Les crit	ères d'exploitation agricole des domaines :	
	3.1	la nature de ces actes :	
	3.2	Le contrôle de l'État sur le fonctionnement et la gestion des domaines :	
4.	L'appoi	rt du bâti et du cadre foncier a l'exploitation agricole :	
	4.1 Conclusi	l'état du cadre bâti :	
	Corrordor		
СН	APITR	E III : Présentation du cas d'études et description des	
don	naines		
Intro	duction:		
1 Présentation du corpus d'étude : La basse vallée de la Soummam			
2 Les communes de la basse vallée de la Soummam :			
3 Culture pratiquée dans la vallée de Soummam			
4 Présentation du domaine agricole Maouchi : la ferme pilote :			
5	5 Présentation du domaine agricole Azzoug :		
C	Conclusion générale		
R	éférence	s bibliographiques	
Aı	nnexe		

Introduction générale :

Le domaine viticole s'est développer afin de répondre aux besoins locaux des pays producteurs, il constitue une richesse importante pour de nombreux pays qui est caractérisé par l'art de cultiver la vigne.

La vigne été implantée dans les grandes vallées fluviales, elle est considérée comme une « culture peuplant », par le nécessaire recours à la main d'œuvre. Des mises en scènes paysagères et architecturales vitivinicoles étonnantes démontrent que les régions françaises et européennes ont basé tout ou une partie de leur économie agricole sur le vignoble.

A partir de 1863 une grave épidémie de phylloxera, maladie contagieuse toucha et détruisait le vignoble Français et européen, donc l'économie de la France été touchait plus que jamais , l'Algérie fut considérer comme la terre promise dit le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, fut « avec le phylloxéra en France, si l'Algérie a la volonté et la prudence de l'éviter, c'est l'Algérie qui bientôt, appelant à son aide un certain nombre de vignerons, remplira les cuves de France » . Donc, la création des domaines viticoles en Algérien dont étroitement liée à la colonisation, sa culture avait pris de plus en plus d'importance, elle a connu un développement spectaculaire. Les colons et viticulteurs contribuaient à son essor : fait de l'Algérie un pays essentiellement viticulteur, aucune autre culture n'a donné aux colons des bénéfices comparables.

A la veille de l'indépendance l'Algérie était le 4éme pays producteur viticole et le premier exportateur au monde en matière de vin¹. Après 1962 le domaine viticole algérien avait faire face à de graves difficulté qui ont mené à son élimination dans les années qui ont suivi l'indépendance.

La basse vallée de la Soummam est une région d'Algérie, occupée par de grandes exploitations agricoles autrefois viticoles qui a été touché par l'élimination de la viticulture, considérait sans intérêt, quant aux établissements viticoles ont perdu leur utilité et leur sens et ils sont laissés à l'abandon et se trouvent dans un état de dégradation assez avancées.

Cette étude nous a permet de porter connaissance de l'état dont se trouve ces déférents domaines et en particulier les établissements viticoles, ainsi les activités pratiquées au sein de ces dernier. Comprendre les facteurs et les acteurs responsables de cette dégradation et détérioration.

¹ Hamama Abderazak, « Contribution à la caractérisation ampélographique et ampélométriquedes cépages de Vitis vinifera L. ssp. Vinifera autochtones d'Algérie », 2014, p 5.

La problématique :

Le domaine viticole est apparu en Algérie pendant la période coloniale ou il y'avait plusieurs facteurs qui ont incité sa mise en œuvre, dans la même période elle a connu un grand progrès.

Au lendemain de l'indépendance l'Algérie se retrouvait avec des domaines importants, des surfaces de vignobles considérables ainsi qu'une architecture vitivinicole somptueuse et riche, qu'on trouve aujourd'hui dans un état dommageable (un bâti dégradé et des terres mal exploitées). Cet héritage architectural et paysager marque largement le territoire de la vallée de la Soummam. De ce fait, il serait intéressant d'essayer de comprendre les raisons de cette détérioration après l'indépendance. Et les répercussions négatives de cette situation sur l'environnement et le développement de la région. C'est dans cet axe que notre recherche s'inscrit afin de répandre à la question suivante :

 Quelles sont les facteurs et acteurs responsables de la dégradation du domaine viticole?

Les hypothèses:

Afin d'orienter notre recherche et nos idées, nous avons défini trois hypothèses, qui vont nous aider à expliquer la détérioration et la dégradation du domaine viticole.

Hypothèse 01 :

Départ des colons a provoqué une défaillance et une réduction de la production.

Hypothèse 02:

Échec des stratégies politiques agraires.

Hypothèse 03:

Crise du logement : urbanisation des terres agricoles dont les domaines.

La démarche méthodologique :

Dans un premier temps, notre travail s'appuie sur une vision globale de la vallée de la Soummam, afin d'établir une prise de conscience et d'identifier les différents domaines agricoles (qui étaient à l'origine des domaines viticoles). Et cela à travers les sorties et les visites sur site avec une équipe pédagogique.

Nous avons également établie un travail de bibliographie, de contacte, de collecte de documents : journaux officiels, lois, articles, livres. Afin de rassembler des éléments relatifs à l'histoire locale. Ces travaux de recherches ont permet de comprendre la logique des plantations et les caractéristiques architecturales des conceptions coloniale et de distinguer les changements : les parties datant de la période coloniale et celle de l'indépendance.

Par ailleurs, notre étude est principalement structurée sur un travail de terrain accompagné de prises de photos ainsi que l'élaboration des relevés. De plus nous avons réalisé des entretiens durant l'enquête de terrain via un questionnaire qui nous a donné la possibilité d'analyser les discours des différents exploitants des domaines et cela dans le but d'approfondir leur gestion et leur transformation.

L'ensemble s'articule autour de deux grandes parties principales :

1/ Partie conceptuelle :

Cette partie est structurée en 3 chapitres : Le premier retrace la manière dont le vignoble a évolué à travers l'histoire pour enfin devenir le domaine viticole que l'on connait aujourd'hui.

Le deuxième aborde les transformations et l'évolution de l'architecture vitivinicole, et présente les différentes définitions conceptuelles qui sont reliées à notre thème.

Le dernier chapitre étudie le développement et l'arrivée du vin en Algérie.

2/ Partie empirique:

L'organisation de la partie empirique se fait en 3 chapitres : Le premier chapitre se consacre aux politiques agricoles menées (depuis l'indépendance) vis-à-vis du vignoble qui était une culture en crise.

Le second, traite du questionnaire afin de connaître la manière dont les domaines agricoles ont été occupés et leurs devenirs.

Le Troisième chapitre se base sur la description du corpus d'étude et la présentation des relevés.

Objectif d'étude :

Notre recherche a comme objectif la description sommaire du domaine viticole dans la basse vallée de la Soummam afin d'arriver à identifier les facteurs responsable des différentes mutations dans les domaines viticoles.

Mettre la lumière sur l'état actuel du domaine.

Introduction:

La vigne est considérée comme une des plantes les plus anciennes sur terre. Des traces de son existence relevées à divers endroits du globe prouvent que la vigne a précédé l'homme sur la terre et poussait donc de façon spontanée.

La culture de la vigne se faisait donc depuis la nuit des temps, pour preuve la Bible fait remonter la culture de la vigne à Noé, qui « fut le premier agriculteur. Il planta une vigne et il en but le vin. » . Et la plus vieille œuvre littéraire connue, un récit babylonien vieux de 4000 ans, parle déjà du vin.

D'une certaine façon, la vigne et le vin ont évolué avec les sociétés occidentales, et ont imprégné les cultures. Le vin est aujourd'hui présent dans la plupart des pays du monde et son existence est le fruit d'une histoire longue et mouvementée.

Dans ce chapitre nous essayerons de relever à grands traits les premiers moments de la culture de la vigne, l'évolution de la viticulture dans l'antiquité, en passant au vignoble du Moyen Âge, et enfin au regroupement de ces vignoble en domaines dans les temps modernes.

Avant de commencer à comprendre la diffusion de la vigne et du vin à travers l'histoire, nous allons d'abord définir ce qu'est le domaine viticole.

1. Domaine vinicole:

Se dit d'une exploitation, composée de surfaces viticoles, de bâtiments abritant tout le matériel destiné à la culture de la vigne et à l'élaboration du vin. En effet C'est l'association de deux disciplines exigeantes, la création architecturale et la création vinicole².

2. Origines du regroupement des vignes en domaines :

L'histoire de la vigne et de la viticulture est si ancienne qu'elle remonte à la période Paléolithique de la préhistoire ou on a consommé les premiers raisins sauvages dans la région méditerranéenne.

Au Proche-Orient, la culture et l'élevage, ont au cours du Néolithique, rapidement remplacé la chasse et cueillette. C'est à cette région et époque que la vigne fut domestiquée et c'est là aussi qu'on trouve les plus anciens vestiges de production de vin notamment le site Godin Tepe³.

Entre le VI et Ve millénaire avant notre ère, qu'on situe le passage de la vigne sauvage à la vigne cultivée ainsi que l'émergence de la viticulture dans les zones montagneuses de

² « Club des amateurs du vin exquis », Consulté le (14/01/2016).voir le site http://www.cavesa.ch/definition/domaine.html.

³ Tépe est un village et une commune du comitat de Hajdú-Bihar en Hongrie.

Transcaucasie, et du Zagros au Proche-Orient. Ensuite, elle s'est répandue vers le sud en Mésopotamie et s'est déjà très organisée.

La fabrication des boissons, fermentées ou non, a probablement commencé à partir des raisins sauvages avant de cultiver la vigne.

La vigne cultivée se propage vers l'est jusqu'à l'Inde vers 500 avant notre ère, et se diffuse vers l'ouest grâce au commerce maritime en Méditerranée à partir de la colonie grecque de Marseille en s'inscrivant dans l'espace et dans la civilisation : des traces ont été mises à jour dans la banlieue de cette ville indiquant la production d'amphore à vin ce qui a assuré un développement important de la viticulture.

Au VIe siècle, l'expansion de la viticulture a touché toutes provinces de la Gaule jusqu'en Normandie. Les amphores ont été remplacées par des tonneaux en bois. C'est alors pendant le Ile siècle qui marque l'apogée de la production du vin que surgit une crise aux origines multiples, celle-ci entraine l'abandon et le délaissement d'une partie de domaines et reconversions des vignobles en labours ou en pâturage. Les conséquences de cette crise n'entrainent toutefois la disparition de la viticulture⁴.

Au moyen âge, l'église prend une part importante dans la propagation du vignoble et dans l'amélioration des techniques de vinification, Les cathédrales et les églises étaient propriétaires des vignobles sous couvert de l'activité« vin de messe », les moines s'en occupent et contribuent à la naissance de nombreux vignobles de qualité.

En effet, exploitations viticoles étaient alors constituées :

- D'un clos abritant à la fois des vignes et la carrière d'où était extraite la pierre de construction.
 - D'une unité de production composée de pressoirs et cuveries.
 - Du cellier, nécessaire à l'élevage du vin.
 - Du logis et de la chapelle.

Entre temps au XIIème siècle, les cisterciens créent le plus grand domaine viticole d'Europe qui compte 200 établissements. C'est à cette même époque que l'exportation commence vers l'Angleterre, les Flandres et les pays nordiques. De plus on cite le développement du port de Bordeaux : le vin de bordeaux est exporté vers l'Angleterre au profit du textile et du métal, de ce fait le tonneau devient l'unité de jaugeage des navires⁵.

Page 10

⁴« Archéologie du vin ». Institut national de recherches archéologiques préventives. Consulté le (15/01/2016). Voir le site: http://www.inrap.fr/dossiers/Archeologie-du-Vin/Histoire-du-vin/Moderne-etcontemporain-Techniques-et-production#.VtsjYPnhDIV.

Dominé. André, « e-transformation du secteur viticole», Edition place des victoires, 2011, p 8.

A la fin du Moyen Age, le vignoble ressemblait à un « vaste jardin animé par les allées et venues des travailleurs» accompagnées de châteaux. Les premiers « châteaux de vin » apparaissent sous l'occupation anglaise, alors que les autres étaient en quelque sorte des « cellier d'Angleterre »⁶.

Au XVème siècle, Christophe Colomb ouvre la voie et importe les premières vignes en Amérique du Nord, Hernan Cortès en fait de même en chili et au Mexique.

Parallèlement en Europe, au milieu du XVIème siècle afin d'améliorer la qualité des vins destinés au marché anglais on assiste a la naissance de l'idée novatrice de bâtir un système viticole sur un lieu expérimental de la campagne, peu à peu cette idée savante annonce le modèle du château qui sera « perfectionné » au XVIIIème siècle : c'est un nouveau type d'exploitation, construisant en dehors de la ville des maisons de maître, accompagnés de quelques hectares de vignes, jusqu'ici le vin est la seule boisson stockable et sûre elle devient transportable grâce à l'utilisation de la bouteille et du bouchon.

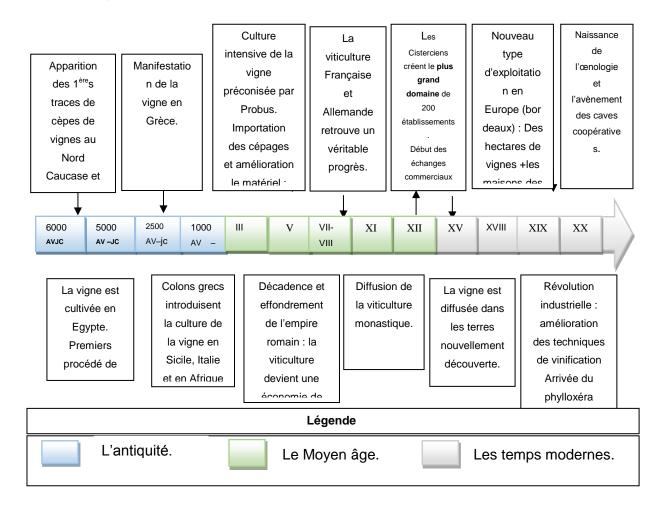
La révolution industrielle du XIXe siècle, a permis de favoriser le développement des transports, mais également l'essor de l'industrie du vin et faciliter l'acheminement des produits. De plus les exploitations se sont agrandit, augmentant leur capacité de production et de stockage. Les améliorations des techniques de culture, de vinification. « Château » : maison de maître, chai, cuvier, vigne, jardin,...

A la deuxième moitié du XIXe siècle l'invasion du phylloxéra, importé par mégarde des États-Unis, plonge la viticulture dans sa première grande crise. Epoque des vins réalisés avec des raisins secs mouillés et avec du sucre pour provoquer la fermentation.

Cette décennie XXe siècle apporte son lot de révolutions industrielles et techniques. Les progrès de la recherche et de nombreux investissements vont permettre l'avènement de l'œnologie, science du vin. La qualité du vin se précise et la hiérarchisation des vignobles s'opère peu à peu, pour arriver à celle que nous connaissons aujourd'hui.

⁶ Chenneveau. Emilie, « Les châteaux viticoles : Historique des châteaux et domaines viticoles ».Consulté le (15/01/2016).Voir le site : http://www.si-graves-montesquieu.fr/un-patrimoine-de-pays-a-apprecier/esprit-vigneron-des-graves/303-historique-des-chateaux-et-domaines-viticoles.

Schéma récapitulatif :



3. Les vecteurs de la diffusion :

En Europe, dans la seconde moitié du XIXe siècle et particulièrement en France, plusieurs facteurs ont assuré la promotion de la viticulture ainsi que l'innovation de ces outils de production ⁷:

- En premier lieu, suite à la révolution industrielle, la venue de nouveaux acteurs (banquiers, financiers, industriels, négociants...) a contribué à rompre avec certaines routines et adopter des procédés innovants, qui ont investi massivement dans le vignoble tel que la modernisation des installations, direction des exploitations et gestion des domaines.
- En second lieu, l'arrivée d'une génération d'architectes biens formés, ouverts aux innovations architecturales, constitue un vivier de professionnels pour éprouver leurs savoirs théoriques et même forger une spécialité des constructions viticoles.

⁷ Alain. Beschi, « L'invention d'un modèle, « l'architecture des « chais » en Gironde au XIXème siècle », In Situ revue des patrimoines, 2013, pp 7-9.

- Enfin, la renommée des crus et des installations modernes montrés en modèles est assurée par la publication des ouvrages de viticulture et d'une nouvelle littérature touristico-cenologique.
- Les concours agricoles : récompense et attribution des primes d'honneur aux meilleures performances qui sont montées en exemple.

Conclusion:

Il faut retenir que pendant très longtemps, le perfectionnement, l'expansion et le développement de la culture de la vigne dans le monde se sont effectués sous l'impulsion des communautés religieuses, on parle de la viticulture monastique. Au cours du dernier siècle, la recherche constante d'une meilleure qualité, et le besoin de perfectionner les techniques de vinifications ont contribué à regrouper les vignobles en domaines viticoles avec des bâtiments organisés autour de l'élaboration du vin.

Introduction:

Le travail de la vigne et du vin ont donné lieu à la construction de toute une gamme de bâtiments qui contribuent à enrichir la diversité et la qualité des paysages viticoles : maison vigneron élémentaire, maison vigneronne, vendangeoir, les domaines (châteaux), les chais, les magasins, les caves coopératives, ces bâtiments constituent des éléments essentiels de l'organisation paysagère et sociale d'un terroir de vigne.

Par ailleurs, le travail de la vigne et les techniques de vinification évoluent et vont faire évoluer les constructions. Parmi ces édifices viticoles on trouve :

1. La maison de vigneron ou La maison élémentaire:

Était celle des petits vignerons ou des manouvriers vignerons (du métayer viticulteur), qui ne produisaient du vin que pour leur consommation personnelle ou locale. Cette maison souvent très modeste, ne possède habituellement qu'une pièce avec un grenier au-dessus. Elle s'accompagne parfois d'une petite cave semi-enterrée⁸.



Figure 1: Exemple de maison élémentaire a Banon en France datant du VIIIeme siècle.

Deux logis sous un même toit : l'un à l'étage sur cave accessible par un escalier extérieur, l'autre en rez-de-chaussée, ne se compose que d'une pièce. Ces logis faisaient partie d'un ensemble de maison de vignerons en alignement. (fig. 1).

2. Maison vigneronne : lieu qui se définie par la présence, sur un même périmètre, de locaux spécifiquement destinés à la production vitivinicole (pressoirs personnels avant leur normalisation, celliers, etc.) Et de locaux d'habitation.

La maison vigneronne se caractérise par son ensemble de bâtiments abritant des fonctions spécifiques liées à la fabrication et à la conservation du vin.

⁸ Philippe. M, Karine. T: « Le patrimoine bâti des villages de la Champagne viticole, principales typologies et enjeux ». Institue d'aménagement et d'urbanisme, 2007. p; 27.



Figure 2: Maison vigneronne.



Figure 3:Maison vigneronne en U avec un mur bahut, à Chézy-sur-Marne, en France.

Sur cette illustration on distingue bien la cave au Rez-de-chaussée et le cellier à proximité de la maison d'exploitation. (fig. 3).

3. Les vendangeoirs: ce terme correspond aux bâtiments qui abritent les pressoirs, mais il se désigne aussi par extension le lieu d'hébergement des vendangeurs et l'ensemble des bâtiments fonctionnels.



Figure 4: Vendangeoir en Laonnois, en France.

4. La résidence principale ou la maison du maître :

C'est en quelque sorte la clé de voute du domaine. Ce bâtiment essentiel, le « château » donne son nom et porte l'idée, l'image du produit élaboré sur place. Ainsi son apparence se doit

de refléter une certaine impression de puissance, d'autorité, mais surtout de luxe, de raffinement. Par ailleurs, c'est un lieu de vie, fonctionnel et intime⁹.



Figure 5: Château de Beauval.

Haut lieu du patrimoine de Bassens, le domaine de Beauval inclut outre un château du XVIIIe siècle, de nombreuses dépendances (chapelle, ferme, éolienne Bollée du XIXe siècle, lavoir, cuvier, chai, serre et tourelle) (fig. 5).

5. Les éléments constitutifs du bâti viticole :

5.1. Pressoir : Ce terme est équivoque puisqu'il désigne à la fois l'instrument, le bâtiment où était installé initialement cet outil.

Les pressoirs-outils : Appareil dans lequel est pressée la vendange (le raisin récolté), dans la vinification en blanc, ou dans la vinification en rouge¹⁰.

⁹ Emilie Chenneveau : « Les châteaux viticoles : Historique des châteaux et domaines viticoles ». Voir le site : http://www.si-graves-montesquieu.fr/un-patrimoine-de-pays-a-apprecier/petit-patrimoine-a-sauvegarder-en-graves-montesquieu-col-250

¹⁰ Les climats du Vignole de Bourgogne. Voir la page : http://www.climats-bourgogne.com/fr/patrimoine-exceptionnel_7.html (02/01/2016).



Figure 6: Pressoir à vin Congy, en France.

Le pressoir, en tant que bâtiment : ou centre de pressurage, ou sont disposés des pressoirsoutils qui servaient à extraire le jus de raisin.



Figure 7: Exemple d'un centre de pressurage à Vertus.

5.2. Cuverie: Pièce où l'on presse le raisin et où sont entreposées les cuves, nécessaires à la fermentation du raisin.

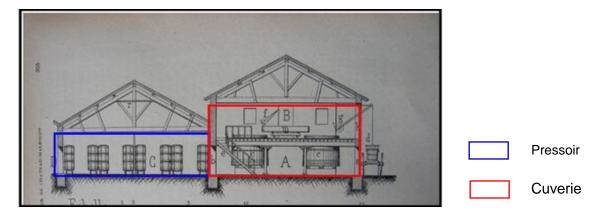


Figure 8: Coupe du Cuvier de Château-Malescot.

5.3. Cellier: Pièce fraîche, située en rez-de-chaussée ou en contrebas, destinée à l'élevage et à la conservation des vins en fûts. Sert à entreposer les bouteilles en attente de commercialisation. Il doit être pratique et facile d'accès. Il est peu enterré, souvent de plainpied et à côté du logement de l'exploitant. Le cellier évolue. Il tend désormais à être édifié de manière distincte des autres bâtiments de l'exploitation. Sa taille évolue elle aussi à mesure que la production augmente.

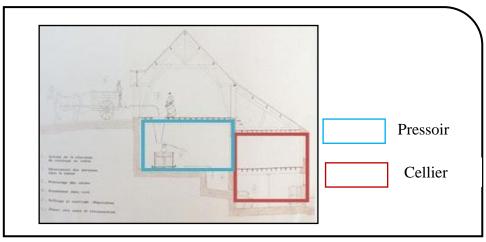


Figure 9: Exemple du cellier de la Coudraye dont les différents niveaux permettent de mettre à profit la pente naturelle utilisant la gravitation.

5.4. Cave : Local, généralement en sous-sol, dans lequel est entreposé le vin. Permet de conserver le vin dans de bonnes conditions de température, d'hygrométrie et d'obscurité.







Figure 11 : Cellier à deux niveaux.

La cave et le cellier avaient, à l'origine, des fonctions assez similaires, liées au besoin de stockage pour élaborer le produit fini Les celliers sont de plain-pied. La présence de cellier et non de cave était due à la présence d'une nappe phréatique haute empêchant de creuser.

5.5. Le chai :

L'endroit où se prépare le vin où on l'élève. « Le sens local du château est fondé sur la relation particulière reliant les chais à la maison de maître .Ce bâtiment sert alors à **stoker les barriques de vins**¹¹.



Figure 12 : Chai de Langueloup, datant du XIXe siècle, comprend trois travées ouvrant sur un quai de débarquement, et deux niveaux

¹¹ Idem :. ¹¹ Emilie Chenneveau.

6. Annexes:

6.1. Bac à **sulfate**: Il est bâti à proximité d'une exploitation viticole et d'utilisation complémentaire avec le puits, généralement adossé au mur d'une cave coopérative. Il est surélevé par deux piliers en parpaing à environ 1,50 mètre de hauteur et composé d'un bassin à sulfate en ciment. Il sert, à la préparation de l'engrais pour améliorer les récoltes¹².



Figure 11 : Bac a sulfate en Maransin vestige des anciennes méthodes de traitement de la vigne.

6.2. **Puits**:

Généralement circulaire, il fournit l'eau nécessaire à la fabrication de la **bouillie bordelaise**. Cette dernière est une substance fabriquée par neutralisation d'une solution de sulfate de cuivre par de la chaux éteinte. Son utilisation permet de tuer, ou du moins, limiter le développement des champignons parasites des végétaux¹³.

¹² Voir le site de : Région Aquitaine, Visite en Aquitaine. http://visites.aquitaine.fr/?picker=1&hasard=1410794335

³ Idem : Voir le site de : Région Aquitaine, Visite en Aquitaine



Figure 14 : Puits et bac à sulfate à Puy Renards, en France.

6.3. Hangar ou Magasin: bâtiment destiné au stockage de tracteurs, véhicules motorisés, engins mécaniques et autre matériel nécessaire au travail de la vigne¹⁴.



Figure 15: Exemple d'un hangar.

6.4. Écurie: Bâtiment destiné à loger des chevaux, des mulets, etc., comprenant des stalles ou des boxes pour isoler les animaux les uns des autres¹⁵.

7. La cave coopérative :

7.1. Définition de la cave coopérative : est une société de personnes attachée et limité à un territoire précis qui s'engage à valoriser au mieux la production de ces seuls adhérents.

⁵ Idem : Voir le site de : Région Aquitaine, Visite en Aquitaine.

¹⁴ Voir le site de : Région Aquitaine, Visite en Aquitaine. Consulté le 15/12/2016. Voir le site : http://visites.aquitaine.fr/?picker=1&hasard=1410794335.

7.2. Aux origines du mouvement coopératif :

La coopérative vinicole est née au début du XXème siècle et s'est développée afin d'offrir aux petite exploitations de type familial la possibilité des conditions d'exploitation qu'elle ne pouvait pas s'offrir tout seule où en trouve que les premières coopératives viticulteurs sont l'expression de projet construit en réaction aux besoins économiques. Cette coopération a permis entre autre, de préserver les petites exploitations peu rentables isolément et souvent dispersées, et donc de conserver une activité vinicole menacée. Aujourd'hui elle permet de vinifier ensemble et donc de bénéficier de moyens de production modernes et performants permettant ainsi une production constante et de qualité.

Les coopératives permettent aux vignerons de s'imposer face aux gros propriétaires et de se détacher du pouvoir écrasant des négociants et intermédiaires, participent à entretenir un fonctionnement sain du secteur viticole. Forme d'économie collective, elles sont chapeautées par le Haut Conseil de la coopération agricole qui garantit le respect des principes et des statuts. Les coopératives privilégient la valorisation des secteurs et de ses acteurs, la qualité et la répartition équitable des revenus à l'idée d'optimiser les profits comme premier objectif.

8. Présentation d'un exemple :

8.1. Fiche technique:



Nom	la coopérative-vinicole-azille-minervois
Commune	Azille-Minervois (11)
	Architectes /ingénieurs :
	Tarbouriech Jean-Félix
Réalisée par	Architecte:
	Villeneuve René
	Ingénieurs :
	Villeneuve Jean

Date de construction	1934
initiale	
	Agrandissement :
Modification	 1^{er} En Décembre 1935.
	• 2 ^{ème} en 1939.

8.2. Présentation de domaine : la coopérative-vinicole-azille-minervois :

La cave coopérative d'Azille a été créée en 1934, de 1974 à 1979, elle a vinifié 56 836 hectolitres de vins dont 1628 hectolitres de V.D.Q.S.

En 1979, 360 adhérents ont cultivé 732 hectares et la cave a vinifié 531 hectolitres de Vins De Qualité Supérieure pour un total de 73 441 hectolitres de vins (0,72 %).

8.3. La description de la cave coopérative :

La coopérative-vinicole-Azille-minervois est composée de trois vaisseaux longitudinaux qui préviennent d'un avant-corps à un étage carré. Le bâtiment de cette cave est d'inspiration Art déco, Il possède quatre quais centrés sous un auvent en béton formant balcon pour le logement situé à l'étage, le panneau central tenant l'inscription de la cave il est cantonné de deux autres pilastres plus maigres qui portent un élément cintré couronnant le fronton et aussi deux petits balcons avec garde-corps en tuiles creuses encadrent cet élément curviligne.

Les murs pignons des trois vaisseaux sont aveugles, La charpente métallique repose sur deux séries de poteaux appuyés sur les cuves. On trouve ainsi Un hall de travail parallèle à la façade sépare les quais des cuves, dans les angles des vaisseaux deux escaliers tournant à deux volées droites sont disposés.

Les cuves sont construite sur un seul niveau, elles sont déposées de trois allées de circulation, et elle fermant l'allée de droite ont été démolies pour communiquer avec les cuveries arrières disposées perpendiculairement à l'axe de la cave primitive.

Derrière la cave primitive à trois vaisseaux les agrandissements reprennent l'alignement des toits à longs pans alors que les cuves sur deux étages sont disposées perpendiculairement aux autres. La partie droite de la propriété était occupée par une distillerie coopérative qui a été fermée et transformée en chai de stockage, un grand chai s'élève le long du chemin de desserte de la cour de manœuvre arrière ce trouve derrière cette construction, elle possède aussi d'une batterie de cuves rondes extérieures en matériaux différents

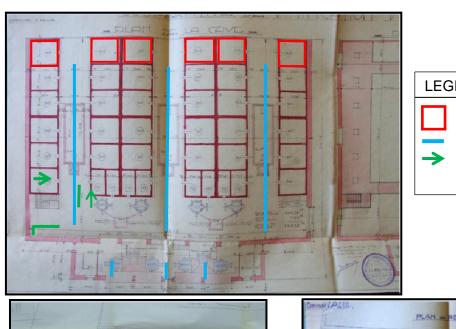
Un quatrième vaisseau est construit à gauche, couvre des cuves disposées sur un seul niveau puis sur deux dans sa moitié postérieure, une batterie de cuves rondes est précédée par un

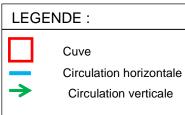
chai de quatre autres cuves rondes en béton aligné sur le chemin vicinal de mur extérieur de ce vaisseau.

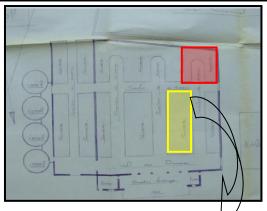
La structure porteuse du bâtiment est en béton armé et hourdis de briques.

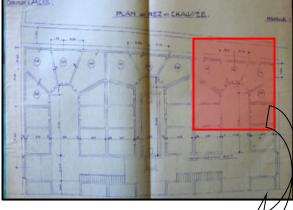
8.4. La présentation des documents graphiques :

8.4.1. Plan rez-de-chaussée :













9. Les façades :

La façade principale : 9.1.

La façade est surmontée d'un fronton droit cantonné par deux pilastres décorés de grappes de raisin, elle est caractérisé par une symitrie remarquable entre les défferents ellements et aussi L'utilisation de différents formes d'ouvertures sa permet de donner un effet esthétique a l'édifice, l'avant corps est couvert d'une couleur blanche ce qui constitue une texture lisse tandis que les autres parties de la cave sont couverte des couleurs différents d'une et cela suite l'utilisation de matériaux différents (brique ,béton ,bois) , l'entrée n'est pas marquée puisque il n'y a aucune balise spéciale pour l'indique.

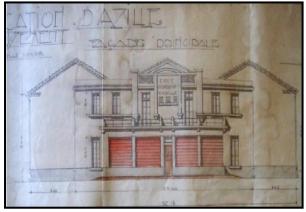


Figure 16: façade principale



Figure 17 : vue en perspective de la façade

Conclusion:

Cette étude a permis de mettre en avant, des types particuliers de bâtiments organisés autour de l'élaboration du vin, on commençant par la maison vigneronne jusqu'à la cave coopérative. En outre ,l'existence d'une grande diversité des bâtiments viticoles et leurs évolution montre bien que la culture de la vigne a une incidence sur le bâti : autrement dit plus le vignoble est important plus l'architecture est riche et diversifiée.

Introduction:

Le vin n'est pas un produit comme les autres, la civilisation du vin s'étend bien au-delà des limites fixées par les influences antiques et chrétiennes.

La culture du vin continue à se diffuser bien au-delà des limites du pourtour méditerranéen, ce qui crée simultanément de nouvelles aires de consommation. La vigne est partie à la conquête du monde, elle est implantée partout où elle trouvait le climat physique et humain propice à son développement. Comme dans tous les vieux pays de civilisation méditerranéenne,

la répartition actuelle et les caractéristiques essentielles des vignobles de l'Algérie résultent d'une longue histoire. Dans une région au passé riche et aussi troublé que celui de l'Algérie, toute étude viticole doit s'appuyer sur une reconstitution aussi précise que possible de l'évolution historique et aux différents bouleversements qu'a connu le pays.

1-L'apparition de la viticulture en Algérie :

L'histoire viticole algérienne marqué par deux périodes importantes, la première période est antique, sous la domination de la Phénicie puis de l'Empire romain, la deuxième date de la colonisation française, suite à la guerre d'Alger (1830).

Le développement du vignoble algérien s'est accéléré suite la colonisation française de l'Algérie ou le gouvernement français a trouvé les terres d'Algérie comme une solution à la crise phylloxérique qui est une maladie contagieuse qui touche les vignobles, détruisait le vignoble Français et européen.¹⁶

La France avait besoin de vin qui est considéré la base de son économie à l'époque, l'implantation des vignes fut lente au début parce que les sols durent être nettoyés, épierrés, les marais asséchés et les maladies atteignant les populations. ¹⁷ Les vignoble d'Algérie commença à produire vraiment du vin, c'est alors que du vin produit en Algérie commença à être expédié en France de manière significative, II se créa, en Algérie, un commerce de vins destinés à faire des coupages avec des vins de table du Midi à faible teneur en alcool et des assemblages avec des vins rouges d'appellations métropolitaines déficitaires en alcool et en couleur.

¹⁷ Maia Venturini, « Vignobles de l'Algérie coloniale Une histoire du vin français ou algérien », Jadaliyya, 2013, p1/5

¹⁶ Hildebert Isnard, «IV. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947) », In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 2e année, N. 3, 1947, p289

La qualité des vins algériens rouges surtout s'améliora grâce aux techniques et équipements de vinification en pays chaud. Peu à peu, le vignoble s'organisa réglementairement comme le vignoble métropolitain.

Les interdépendances entre le vignoble algérien et le marché français ont été particulièrement fortes de 1870 à 1960 ou Le vignoble algérien culmine à 360 000 hectares, duquel 20 millions d'hectolitres produits en 1930, soit 45 % de la valeur de ses exportations, L'Algérie devient le quatrième producteur de vins dans le monde. Le marché français s'approvisionne alors exclusivement en vrac algérien.¹⁸

2-Les régions viticoles en Algérie :

Le vignoble algérien est implanté dans des sols divers soumise à plusieurs climats de températures élevées sans grande amplitude, et à une pluviométrie prudente mais violente, faible à l'Ouest mais plus importante vers la Kabylie, se caractérisait essentiellement par de basses plaines littorales, de hautes terres souvent rocheuses, et des coteaux géographiquement très limités. Les vignobles de plaine établis sur des sols d'alluvions profondes, sablonneuses et siliceuses, subissaient l'influence marine chargée d'humidité. La Mitidja algéroise (53 000ha).¹⁹

Les vignobles d'Oran, de Mostaganem à Beni-Sauf on les trouvait en plaines également, dont le climat était plus sec. Les vignes étaient conduites en gobelets, peu productives, et donnaient des vins colorés, souples, alcoolisés, souvent destinés au coupage. Des plateaux pierreux, calcaires, difficiles à travailler, émergeaient des sables par endroits, et se caractérisaient par des vins rouges, de garde, plus toriques et plus charpentés.

Les vignobles des hautes terres, est implanté dans les régions plus chaudes à l'intérieur et non soumise à l'influence de la mer, telle que les collines du Dahra près de Mostaganem, Sid Bel Abbés et d'Aïn Temouchent qui représentait à elle seule le quart du vignoble d'Oranie dont ses terrains étaient secs, souvent calcaires, parfois volcaniques avec une production faible et des vins capiteux.

Pour les vignobles des hauteurs se répartissaient de 700 à 1000 mètres dans l'arrière-pays et les contreforts de l'Atlas Tellien, avec un climat sec et chaud, les hivers froids, les terrains de sables grossiers de calcaires. Dans le côté ouest en Est se succédaient Tlemcen - Mascara - Miliana - Médéa et Ain Bessem en Kabylie.

Paul Birebent, « Les Régions viticoles d'Algérie », Cercle Algerianiste.consulté le (24 /02/2012) voir le site : http://www.cerclealgerianiste.fr/index.php/archives/encyclopedie-algerianiste/histoire/histoire-economique/histoire-agricole/292-les-regions-viticoles-d-algerie.

Alban SUMPF, « Le vin et les colonies »,1643-1945 L'histoire par l'image, consulté le (24/01/2016) voir le site : http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?i=1019 .

3-L'évolution de la production viticole algérienne :

3 .1-Les tâtonnements de 1830 à 1877 :

Cette période représenté un faible développement de la superficie viticole. Portant la tentation était grande pour les premiers colons souvent organisent des régions viticoles, de planter malgré tout quelques parcelles avec des cépages qui leur étaient familiers afin de satisfaire leurs besoins personnels.²⁰

Le milieu naturel n'était pas donc favorable, les premières implantations étaient des essais familiaux apparaissant déjà plus pénétrantes comme la spéculation la plus profitable dans les conditions algériennes. Un petit développement viticole :

Année	Taux de production en ha
1860	6 ,5000
1865	10,500
1878	13,000

(Source: LA vigne dans l'économie algérienne, 1967)

Les premiers exploitations ou elle est timidement introduite dans la vigne est menée culturellement d'une manière artisanale en s'intéressant techniquement et économiquement dans un système tournée vers la satisfaction prioritaire des besoins familiaux.

3.2-L'implanation des vignobles de 1877 à 1907 :

Cette période est marquée par l'implantation du vignoble en masse .c 'est l'époque ou le mouvement de croissance change de nature malgré la présence de plusieurs difficultés.²¹

L'implantation attendre en 1880 un taux de 24,000 ha, en révèle cette croissance rapide par :

Année	Taux de production en ha
1860	43,000
1884	56,000
1885	80,000
1890	110,000
1895	122,000
1901	167,000

(Source : LA vigne dans l'économie algérienne auteurs Gérard BLANC)

²¹ Idem : La vigne dans l'économie algérienne, p15

²⁰ Gérard Blanc, « La vigne dans l'économie algérienne », université de Montpellier, 1967, P12

3.3-Renforcement et extension du vignoble algérien de 1904 à 1924 :

Le vignoble algérien est marquée durant cette période-là par la reconstitution des vignes, suite aux renouvellements de ces derniers à cause d'une maladie qui à toucher la majorité de ces vignoble algériens. En 1914 la vigne couvre une superficie de 180,000 ha au totale, soit de 20,000 ha de plus qu'en 1910 .le renouvellement lui-même s'accompagne d'une centaine extension. Au cours de la première guerre mondiale Ya eux une stabilité de la superficie viticole aux environs de 170.000 ha jusqu'au 1922. Après ce temps elle contenu de s'attendre mais lentement jusqu'en 1929²².

3.4- Le statut viticole et ses conséquences sur la viticulture algérienne de 1935 à 1955:

La production des vignes en 1935 attend le plafond avec 399,5 ha, les récoltes entre 7 à 9 millions hl .dans cette période que on note un plus grand mouvement d'exportation sur le marché métropolitaine avec 51,8hl/ha.de 1939 à 1945 la surface des vignes démine de 70,000 ha d'environ suite la deuxième guerre mondial .Pour retrouver son potentiel de production, l'Algérie devrait reconstituer 200.000 ha en dix ans²³ . La réalisation n'ont pas était très loin éloignée de ce chiffre et ceci malgré des menaces sur la production à des niveaux très élevé.

3.5- La régression de 1955 à nos jours :

La production viti-vinicole durant cette période a connu de 1955 à 1962 des troubles par la convulsions de la guerre et la cernait de l'avenir marquant historiquement le véritable début de déclin du vignoble désinvestissement d'abord par l'incidence des arrachages volontaire et de la surproduction organise en suite par l'abandon et le non renouvellement.

4. Le départ des colons et la chute de la production viticole

4.1 Départ massif des colons :

En juillet 1962, il restait en Algérie, environ 400000 Français nés dans ce pays et, parmi ceux qui étaient partis, certains sans doute y seraient retournés si les circonstances l'avaient permis. Or, ils n'étaient plus que 120000 en septembre 1963, au moment des dernières nationalisations. En effet, rien n'avait été fait pour les y retenir, qu'il s'agisse de leur situation politique, de leur sécurité, de leur vie quotidienne ou, en définitive, du respect des accords d'Evian.²⁴

En 1963, si les agressions contre les personnes diminuent, celles contre leurs biens augmentent. Dès le 24 août 1962, l'Exécutif provisoire, par suite du départ de la majorité des Européens, avait pris une ordonnance concernant « la protection et la gestion des biens

²² Gérard Blanc, « La vigne dans l'économie algérienne », université de Montpellier, 1967, P25.

²³ Aldebert, « journée de l'agriculture nord-africaine » ,1947.

²⁴ Georges Pierre Hourant, « les derniers français quittent l'Algérie », piedsnoirs-aujourdhui (consulté 28/12/2015).

vacants » : les préfets pourraient procéder à la réquisition des locaux d'habitation vacants depuis plus de deux mois, et à l'exploitation des établissements à caractère agricole ou industriel en état de cessation d'activité.

En effet, les « biens vacants » ne furent guère « protégés », mais au contraire, nombre de propriétaires qui n'avaient quitté leurs biens que momentanément en furent dépossédés.

La situation fut particulièrement pénible pour les agriculteurs, sur lesquels planait en outre la menace d'une « réforme agraire » à venir, et qui avaient besoin, quand ils semaient leur blé ou taillaient leurs vignes, de savoir, plusieurs mois à l'avance, dans quelles conditions ils pourraient moissonner ou vendanger, et commercialiser en toute sécurité les fruits de leur travail.

Début 1963, beaucoup d'Européens espéraient donc, avec le retour apparent d'un certain ordre, des garanties pour leurs propriétés. Enfin, le 1er octobre, est décrétée la nationalisation des dernières terres appartenant encore à des colons ; ainsi s'achevait, un an après l'indépendance.

Pourtant, les accords d'Evian contiennent des dispositions visant la protection des Européens qui choisissent de rester en Algérie et leurs biens

4.2 La liquidation des accords d'Evian :

Il était bien précisé que « leurs droits de propriété seront respectés. Aucune mesure de dépossession ne sera prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée » et « une association de sauvegarde contribuera à la protection des droits qui leur sont garantis. Une Cour des garanties, institution de droit interne algérien, sera chargée de veiller au respect de ces droits.». Or l'Algérie ne va pas tarder à enfreindre ces accords. Il importe, dans un premier temps, de dresser un catalogue sommaire des textes algériens ayant organisé la dépossession des Français d'Algérie²⁵.

Dans la période trouble qui suit le départ des Français d'Algérie, les immeubles ou les propriétés appartenant à des Français ont été occupés de manière « sauvage » par des algériens, qu'il s'agisse d'immeubles ou de domaines viticoles.

4.3 L'effondrement de la production :

Au début de la guerre de l'Algérie en 1955 les replantations avaient pratiquement arrêté, cèpes des vieillissements et les bénéfices commencent à baisser. La production viticole a était maintenu a plus de 10 million hI quelle années après son indépendance avec une excellente récolte en 1966. Une chute de production progressive, inévitable et cela à partir de 1967, causé

²⁵ Idem : « les derniers français quittent l'Algérie ».

de plusieurs raison, une désorganisation de la production suite au départ massif des colons européens, les propriétaires des déférents vignobles mais surtout les cadres d'entreprises vinicoles²⁶.

Les comites révolutionnaires on occupés les domaines viticoles sont chargés d'organiser leurs autogestion et cela est confirmé par la loi de mars 1931, en violation des accords d'Evian. Le contrôle de l'état (FLN) sur la viticulture suite à la nationalisation d'octobre 1963, des hommes incompétents sont amenés à prendre des décisions incohérentes. La culture de la vigne négligée et aussi le matériel n'est pas entretenu ou remplaçé.

Conclusion:

Le secteur vinicole algérien est entré dans une phase négative après l'Indépendance. La plus grande partie des vignobles Ayant disparu, en réduisant la production et la superficie. Dans cette même période, le vignoble algérien s'est rétracté, revenant d'un coup 120 ans en arrière, tandis que les exportations subissaient une chute considérable, le marché intérieur enregistrait une faible augmentation.

²⁶ Alain Huetz de lemps, « Boissons et civilisations en Afrique », université de bordeaux, Pessac, 2001, P317



Introduction:

Après le départ massif des colons en 1962, et suite au non-respect des accords d'Evian, L'état algérien souhaitait effacer la période coloniale pour repartir à zéro, En effet le vrai problème se posa en 1962 quand, l'Algérie dut décider du sort du vaste vignoble à vin abandonné par la colonisation.

Pour la gestion de ces domaines, l'Algérie indépendante a adopté plusieurs politiques agricoles:

DANS LES DECENNIES 1960 :

Nationalisation et autogestion 1963-1966

Dès le mois d'août 1962, le nouvel État algérien prend des mesures législatives légitimant la dépossession et la spoliation. Ces textes peuvent se scinder en deux catégories²⁷:

Le premier groupe de textes se situe en 1962 et 1963, l'état a récupéré les exploitations les plus riches du pays²⁸, et il s'est vu contraint à travers les décrets n° 62-02 et 62-03 des 22, 23 octobre 1962:

- ➤ D'interdire toute transaction sur ces terres, en les déclarant biens de l'Etat.
- > De confier t l'exploitation à des collectifs de travailleurs, appelés communément "comités de gestion".

Malheureusement, les nouvelles autorités débordées laissèrent aller les choses : au départ des colons, les ouvriers agricoles prirent en mains la conduite des vignobles. Cette initiative spontanée prit de court le pouvoir : elle reçut sa consécration officielle des mesures qui organisèrent l'autogestion en 1963.

> En 1963: La nationalisation des biens vacants dont les domaines viticoles et mise en autogestion par les travailleurs²⁹.

De plus, il y'a eu d'autres textes réglementaires :

Ordonnance 66-102 du 6 mai 1966 : portant dévolution à l'Etat de la propriété des biens vacants : ce texte réglementaire met les terres récupérées après le départ des colons (estimées à 2 302 280 ha) dont les domaines viticoles sous la tutelle de l'Etat³⁰.

²⁷ Hourant, Georges Pierre, « Les derniers français quittent l'Algérie », La revue 'l'Algérianiste' N° 102 ,06/03.consulté (28/12/2015).voir le site :http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/dernjours.html.consulté (28/12/2015).

APC, « 50 ans après l'indépendance, le secteur agricole préserve un rôle stratégique » ,Office National Des Terres Agricole, Le 30 juillet 2012. Voir le site : http://www.si-graves-montesquieu.fr/un-patrimoine-de-pays-aapprecier/petit-patrimoine-a-sauvegarder-en-graves-montesquieu-col-250 .consulté (28 /12/2015).

MADR, « Foncier Agricole en Algérie », Décembre 2008, p1.

³⁰ ONTA, « Le foncier agricole en Algérie », 2013, p15

➤ Ordonnance n° 68-653 du 30 décembre 1968 : relative à l'autogestion dans l'agriculture précise que la plus grande partie de ces biens vacants dont les domaines viticoles, qui ont été déclarés inaliénables et imprescriptibles sont gérés suivant le système de l'autogestion (sous forme de comité de gestion).

Reconversion et reconstitution du vignoble 1966-1970

- Démarrage de l'opération reconversion du vignoble de cuve avec suppression dans les plaines humides et utilisation des terres libérées pour les cultures maraîchères, les fourrages et l'arboriculture.
- ➤ Ainsi à partir de 1968 les pouvoirs publics ont adopté la politique de reconversion et reconstitution du vignoble de développer la production des raisins de table et raisins secs pour satisfaire les besoins de la consommation intérieure³¹.

Les domaines viticoles couvrent près de la moitié de la superficie soumise à l'autogestion, soit plus **d'un million d'hectares**. Ils se localisent dans la zone tellienne humide où ils occupent les meilleures terres de plaines et de coteaux. Formés par la réunion de plusieurs propriétés coloniales, ils constituent des unités de production aux parcelles groupées dans un réseau de chemins d'exploitation, ils produisent près de la moitié de ces récoltes du secteur autogéré³².

DANS LES DECENNIES 1970 « La révolution agraire »

Condition de l'arrachage de la vigne³³

- > 1970 débuts du conflit pétrolier avec la France : Suite à la nationalisation des compagnies pétrolières, la France décide de réduire ses achats. L'Algérie s'est retrouvée avec un stock de vin de plus de 16millions d'hectolitres de vin, ceci a engendré des négociations tendues ont permis de jeter le vin.
- ➤ Le gouvernement français n'hésitait pas à agiter leur « arme secrète » des importations de vin d'Algérie comme moyen de pression.
- Sans débouché valable, la production massive viticole en Algérie n'avait plus sa raison d'être.

³¹ BELHOUT. Mohamed Tayeb, « Le secteur viticole et vinicole en Algérie : marché interne et commerce international »,Medit 1/90,p 35.

³² H .Isnard, « la viticulture en Algérienne, colonisation et décolonisation », Méditerranée, deuxième série, tome 23, 4-1975/p 8.

³³ I.Amar, H.Tarik, B.Sami, M. Kuper, « La Mitidja vingt ans après réalités agricoles aux portes d'Alger », Editions Quae, Versailles Cedex France, 2011, pp34-35.

Les terres nationalisées au titre de la révolution agraire sont redistribué aux les attributaires qui sont choisis dans chaque commune, par ordre de priorité selon les critères si dessous³⁴ : Les différentes catégories de propriétaires :

- ✓ Les travailleurs agricoles qui occupent un emploi sur des terres nationalisées : Simple salarié, fermiers, khammès ,gérant associé au produit des récoltes.
- ✓ Les anciens moudjahidine sans terre, et les fils des chouhadas n'ayant pas bénéficié.
- ✓ Les paysans sans terres et les petits paysans dont les fonds agricoles sont situés dans la commune considérée.

Tous ses facteurs ont poussé le gouvernement entreprendre une politique d'arrachage du vignoble, en effet **c'est seulement à la fin de 1971** que sera publiée la Charte de la Révolution agraire.

Le plan quadriennal 1970-1973

La décision de réduire progressivement la production viticole. Mais le conseil de la révolution **du 15 Juillet 1971** décida de suspendre 150000ha de vignes, lors de la cérémonie inaugurale de la « reconversion » suite à deux ans catastrophique pour le vin Algérien³⁵.

Ce plan de reconversion et la liquidation du vignoble marque la rupture avec l'héritage colonial, par conséquent des vignes en pleine production furent arrachées, soit prés de 90% de vignes ont été déraciné. L'arrachage de la vigne de cuve devait se faire au bénéfice de la vigne de table, mais les besoins en céréales ont conduit à la rapide extension de cette culture à la place de la vigne.

De plus cette reconversion, par l'adjonction et l'union de ces terres privées et nationalisées à accru d'avantage la superficie des exploitations agricoles déjà exagérée par l'agrégation des domaines coloniales importants, dits Domaines Agricoles Socialistes (DAS). Cela a amoindri les chances de consensus au sein des exploitations.

Voir le site: http://www.slateafrique.com/56033/algerie-la-vraie-fausse-guerre-aux-debits-alcoolislamisme. consultéle (13/12/2015).

³⁴ C.Lars. J,Nordiska.A ,« La révolution agraire en Algérie, historique, contenue et problèmes »,The scandinavian Institue of Africain studies,1978.

³⁵ « Algérie, la vrai fausse guerre aux débits d'alcool », State Afrique, 2011, consulté le (13/12/2015).

DANS LES DECENNIES 1980

De 1973-1988:

Il y'a la poursuite des arrachages des vignobles à faible productivité cependant, outre l'assainissement des vignobles des zones salées ou de faible productivité l'arrachage-reconversion visait la substitution du vignoble de cuve situé en plaines riches du centre et de l'Est du pays par des cultures vivrières prioritaires. Favorablement à cette situation il y a la désaffection des viticulteurs à l'égard de la vigne de cuve en raison de son caractère déficitaire. En effet, le déficit à la production n'a pas cessé d'augmenter à cause de l'évolution importante des charges de production et de la stagnation des prix à la production, ajoutant à Cela une sécheresse persistante de 1985 à 1989 qui s'est répercutée sur les volumes annuels de la production de raisin à transformer³⁶.

Restructuration progressive du secteur agricole le tournant de 1987 Le morcellement des DAS en EAI ET EAC :

La réforme foncière de 1987, fut surtout caractérisée par le désengagement de l'Etat dans la gestion des exploitations agricoles et le morcellement des DAS en Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et Exploitations Agricoles Individuelles (EAI) de tailles relativement petites. Les agriculteurs se sont vus ainsi réattribuer l'autonomie de gestion des exploitations et par là même la responsabilité de les rentabiliser.

Éclatement des E.A.C DE 1988 à 2016 :

Le résultat sur le terrain, a été un démembrement et éclatement rapide des EAC, le développement de la location, et la montée du chacun pour soi, ce qui a conduit à l'isolement et l'affaiblissement des petites exploitations³⁷.

Conclusion:

Les politiques agricoles menées depuis 1962(autogestion en 1963, Révolution agraire en 1971, Restructuration du secteur public en 1987 et plan national de développement agricole en 2000) n'ont manifestement pas réussi à relancer le développement agricole.

De plus le bâti appartenant aux domaines viticoles repris par l'état n'ont pas bénéficié d'une politique de protection, en effet Les différentes reformes agricoles se basent exclusivement sur

³⁶ BELHOUT. Mohamed T, « Le secteur viticole et vinicole en Algérie : marché interne et commerce international ».Medit 1/90, p 35.

³⁷ I.Amar, H.Tarik, B.Sami, M. Kuper, « La Mitidja vingt ans après réalités agricoles aux portes d'Alger »Editions Quae, Verseilles Cedex France, 2011, p58.

le foncier, en aucun cas on trouve une politique de protection du bâti viticole durant les différents remaniements.

Cette attitude à mener à la dégradation, de détérioration et parfois reconvention inadaptée de ces édifices. Ce qui nous permet de dire la production du vin sur le territoire Algérien a commencé et s'est terminer avec les Français.

Introduction:

La viticulture occupait durant la période coloniale l'ensemble du territoire au niveau national, la colonisation qui se voulait agraire nous a légué des domaines viticoles considérables. Par ailleurs la vallée de la Soummam offre des conditions propices à la viticulture, on y trouve une architecture qui témoigne de cette histoire viticole.

Afin de comprendre ces bâtiments dans toutes leurs consistances architecturales, des relevés ont été effectué. Ces derniers ne sont pas de simples opérations de mesurage fidèle à l'existant, mais constituent plutôt une banque de données nécessaire pour l'analyse architecturale du bâtiment ainsi que la compréhension de celui-ci.

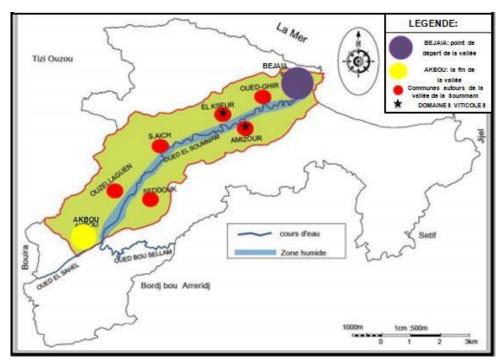
Présentation du corpus d'étude : La basse vallée de la Soummam

La vallée de la Soummam, se situe en Kabylie, région du nord de l'Algérie, occupant un large couloir de la wilaya de Bejaia. Enserrée entre l'ensemble Akfadou-Gouraya au Nord, la chaîne des Bibans au sud-est et la vallée du Sahel-Djurdjura (commune de Tazmalt) au sud-ouest. La vallée de la Soummam qui s'étend d'Akbou à Bejaïa, apparaît comme un étroit couloir sinueux de 65 km de long (à l'intérieur de la wilaya de Bejaia) sur une largeur maximum de 4 km à El Kseur.



Figure 18 : Situation de la basse vallée de la Soummam.

(Source : Google Earth, traitement personnel)



Les communes de la basse vallée de la Soummam :

Figure 19 : les communes de la basse vallée de la Soummam.

Culture pratiquée dans la vallée de Soummam

La vallée de la Soummam offre des conditions favorables à la viticulture, autrefois les colons exploitaient ces terres pour en faire des vignobles. Mais avec le plan de reconversion qui a engendré l'arrachage des vignes cette culture a était remplacé par d'autres cultures qui sont comme suit :

- On y retrouve des pratiques agricoles traditionnelles basées sur l'entretien de vergers de fruitiers (oliviers essentiellement).
- L'exploitation du liège, des figues et des agrumes (oranges, de mandarines, de clémentines).
- Des petites parcelles de maraîchage de subsistance familiale, développés à la périphérie des zones habitées (cultures maraîchères).
- les communes d'Oued Ghir, d'Amizour, d'El Kseur, d'Ouzellaguen et de Timezrit possèdent de vastes espaces propres à des cultures riches telles que le maraîchage et l'arboriculture fruitière (agrumes).

Cette étape, comprend la connaissance des éléments structurels et constitutifs du bâtiment ainsi que l'observation de ses lésions

La légende: Oued Soummam Chemin de wilaya N° 21A Oued Amassine Délimitation du domaine Maouchi La ferme pilote Route secondaire

Présentation du domaine agricole Maouchi : la ferme pilote :

Figure 20: Délimitation du domaine agricole Maouchi. **Source :** Google Earth, traitement personnel.

Situé à Oued Amizour, le long du chemin Wilaya 21A à 3Km de la ville d'El-Kseur, wilaya de Bejaia. Le domaine se délimite au :

- ✓ Nord par Oued Soummam
- ✓ A l'Est par le chemin wilaya 21A
- ✓ A l'Ouest par Oued Amassine
- ✓ Au Sud par une route secondaire menant à Smaoun.

La ferme pilote construite en 1903 par le colon Jack NOEL qui était un militaire dans l'armée française dont il a été blessé lors de sa participation à la deuxième guerre mondiale, alors il l'a laissé sous la responsabilité du gérant Boutika. Elle abritait, autrefois : une cave viticole, des écuries, une porcherie, un bac à sulfate, une maison du maître et une autre de l'économe.

Actualité et devenir du domaine :

Après l'indépendance et la récupération des biens par l'état, des changements ont étés opérés commençant par le nom du domaine qui est devenue « Domaine Maouchi ». Quelques années plus tard, la ferme s'est transformée en pépinière d'arbres. Puis le 5 Mai 1990, une intention de création d'un

institut d'enseignement a été lancée, d'où la nomination « ferme PILOTE » mais cette idée n'a pas durée dans le temps. La ferme appartenait à l'état et s'est spécialisée dans la céréaliculture et l'agrumiculture, actuellement, elle devient propriété privé de CEVITAL.



Figure 21 : Vue sur la ferme pilote (Source : auteurs)

Des mutations profondes et visibles :

La réaffectation du domaine a apporté des mutations profondes et visibles aux différents bâtiments qui n'ont pas été bénéficié d'une politique de protection durant les différents remaniements qu'a connu le secteur agricole, ils avaient été délaissés sans entretien pour dépérir.

.

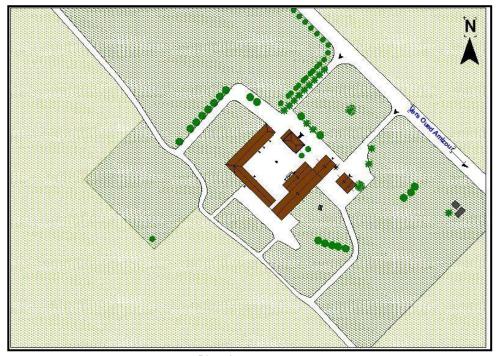


Figure 22: Plan de masse avant 1962. (Source : auteurs)

L'architecture de la ferme est d'une composition morphologique simple calée sur un plan orthogonal et caractérisée par la disposition modeste des volumes : l'écurie accolée à l'administration formant un L se regroupe avec la maison et la cave viticole autour d'une cour.

L'ensemble se joint à deux mails parallèles d'arbres (palmiers et pins) au bord d'une allée s'oriente naturellement vers l'entrée du domaine.

Concernant la typologie constructive, l'ensemble des bâtiments est construit selon deux système le poteau-poutre et murs porteurs. Les matériaux quant à eux vont entre la brique en terre cuite, la pierre, le mortier de ciment, le béton armé et les structures métalliques et en bois pour les couvertures.

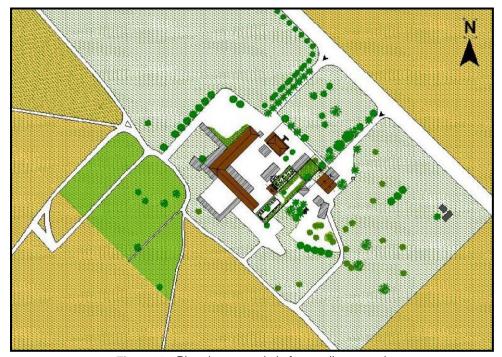
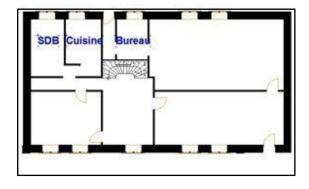


Figure23 : Plan de masse de la ferme pilote actuel. (Source : auteurs)

Le sort de la ferme pilote n'est pas aussi différent des autres, non seulement la demeure du colon a été attribuée aux plusieurs familles qui ont vécues la période de guerre, mais aussi des rajouts ont été mis en place d'une manière anarchique et illicite.

☐ Présentation des différentes composantes de la ferme :

✓ La maison du maitre : composée de deux niveaux est inscrite dans un rectangle de 16m sur 11m, à couloir central, tramé suivant une symétrie. L'accès principal se fait par un escalier extérieur balancé aux extrémités, qui donnent sur un balcon



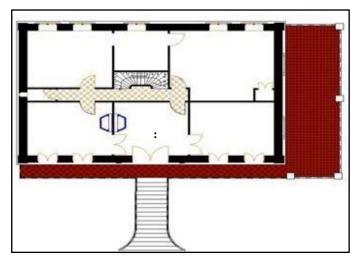


Figure 24 : Plan de RDC

Figure 25 : Plan du 1 er étage

Par contre, Le passage au Rez-de-chaussée se fait, soit par, une entrée principale ou par une entrée secondaire qui se trouve sur la façade postérieure de la maison qui permet l'accès au bureau du M. BOUTIKA (figure : 5).

La circulation verticale entre les deux niveaux se fait par un escalier balancé. Le niveau supérieur est constitué de six pièces, dotées d'ouvertures sur la terrasse. Et d'une charpente en tuile rouge

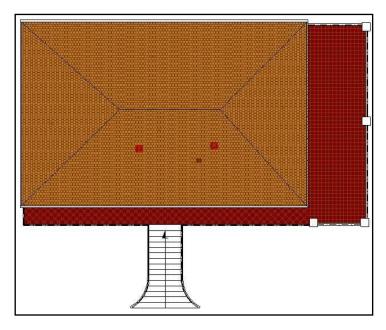


Figure 26 : Plan de toiture



Figure 28 : La façade principale.

Figure 29 : La façade postérieure.

(Source: auteurs)

L'ensemble de l'habitation présente une allure massive, surmontée d'un entablement horizontal La maison du maitre est aujourd'hui en état de dégradation très avancée tel que montrent les figures suivante (figures:28,29).

- Au niveau de la façade principale deux fenêtres entièrement détruite au RDC.
- La maison est dans un état d'humidité entrainant une corrosion externe et interne, d'écoulement des enduits...etc.
- Les ouvertures sont endommager et des murs démolies en engendrant une mauvaise image des façades.

La maison est en litige juridique entre l'ancien occupant qui ne veut pas céder la propriété au nouvel occupant (Civital) de la ferme pilote.

☐ La cave viticole : la cave viticole se comporte par l'adjonction de deux vaisseaux :

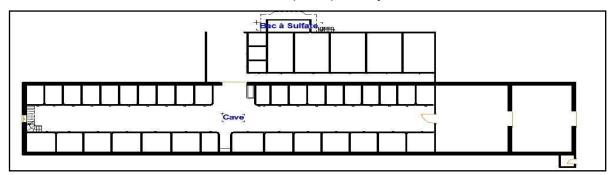


Figure 30 : Plan du RDC. (Source : auteurs)

Le 1^{er} est construit en pierre précédé d'un avant corps et distribue les cuves au niveau du RDC de part et d'autre selon une travée centrale dont on compte 34 cuves de dimension variées. Le 2eme comprend 6 cuves d'un seul côté séparé du corps principal par un passage de 1.40 m de largeur, il est construit en béton armé qui présente le témoignage d'une certaine époque de systématisation de l'emploi du béton. L'emprise au sol de cette cave viticole est de 1021,6m². On accède au sommet des cuves par en escalier quart tournant bas appuyé contre le pignon de la cave.

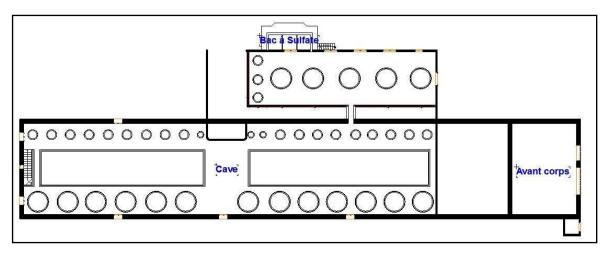


Figure 31 : Plan du 1^{er} Étage. (Source : auteurs)

Deux passerelles aux extrémités qui relient deux coté pour former une coursive qui distribue respectivement les ouvertures des cuves. Au centre s'inscrite la date de la construction de la cave sur le château d'eau. Une troisième passerelle relie le deuxième vaisseau. Ce dernier se trouve accolé à un bac à sulfate surélevé de 1.50m. La cave est couverte d'une tuile venant de Marseille.

Cependant, cette cave présente actuellement un état alarmant de détérioration.

- Une toiture complètement détruit,
- Prolifération de végétation engendrant la fragilisation des murs : apparition des fissures.
- Fuite aux joints et aux assemblages qui résulte le vieillissement des matériaux causés par la destruction des gouttières.

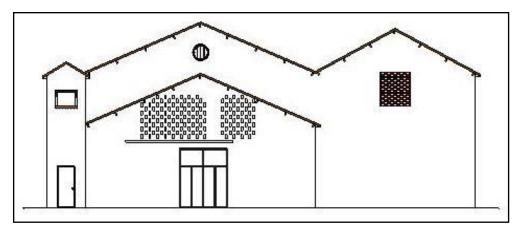


Figure 32: la façade latérale de la cave.

(Source: auteurs)



Figure 33 : Vue sur la façade principale de la cave



Figure 35 : dévoilement de la toiture de la cave Viticole et d'écoulement des revêtements suite à la végétation au long de la travée.



Figure 34 : Vue de l'entrée de la cave viticole. (Source: Auteurs)



Figure 36 : dégradation très avancé de l'escalier ainsi que la prolifération de la corrosion des aciers.

(Source: auteurs)

La ferme pilote a subi et subi encore des transformations qui engendrent des endommagements et pillages dont la composante la plus touchée est la cave viticole surtout que l'avant-corps est noyé dans la végétation ce qui explique l'impossibilité d'accès afin de réaliser le relevé, outre, vue le litige l'occupant de la maison de l'économe a refusé catégoriquement qu'on accède à l'intérieur mais cela n'empêche pas qu'il nous a permis de relever les façades extérieurs et prendre des photos mais aussi il était aimable de sa part

d'avoir répondu à notre questionnaire.

□ L'administration, le magasin, l'écurie et la maison du chef des ouvriers : se regroupent dans une unique entité en forme L, qui se caractérise par un système constructif mixte poteau-poutre et mur porteur.

Aujourd'hui cette entité a subi plusieurs mutations extérieures et intérieures dont la maison du che délaissée à l'abondant, l'écurie est devenu un lieu de stockage pour la paille, les magasins sont devenu bureaux, l'atelier abrite la fonction de la mécanique et pour l'entité administrative garde toujours la nfonction.



Figure 37: Vue intérieure de la maison du chef des ouvriers

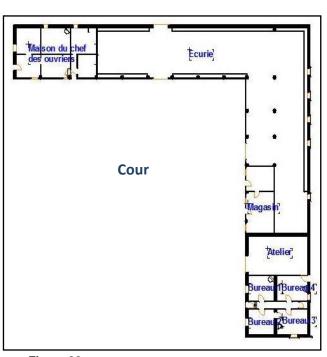


Figure 38 : L'administration, le magasin, l'écurie et la

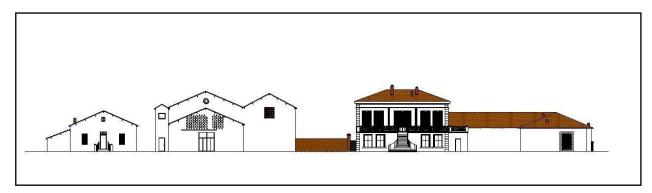


Figure 39 : Façade d'ensemble de la ferme pilote.



Figure 40 : Façade principale de la maison de

l'économe. (Source : auteurs)

(Source : auteurs)



Figure 41 : Façade postérieur de la maison de l'économe. (Source : auteurs)

Présentation du domaine agricole Azzoug :

Situé le long de la route nationale N°75 à Merdj Ouamane Wilaya de Bejaia, la ferme «Champion», est délimité :

- ✓ Au Nord et à l'Est par Oued Soummam,
- ✓ Au Sud par la RN75
- ✓ Et à l'Ouest par Oued Tiachech.

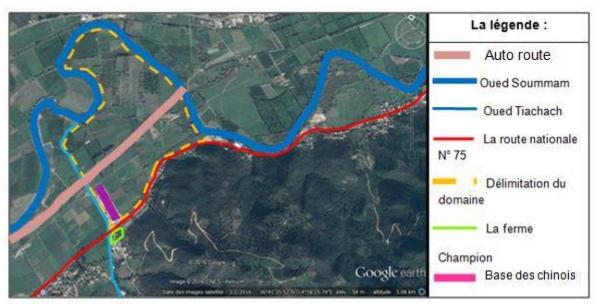


Figure 42: Délimitation du domaine Azzoug

(Source: Google earth traitement personnel)

Actualité et devenir du domaine :

Après l'indépendance, le nom du domaine « Azzoug » a été attribué à « la ferme de Champion » où plusieurs familles ont squatté les maisons des colons ainsi que des agriculteurs qui ont occupé les exploitations sous le régime de l'autogestion.

La ferme se compose de trois bâtiments principaux qui sont disposés parallèlement à la voie principale :

- ✓ Le 1^{er} bâtiment représente la maison du maître.
- ✓ Le 2^{ème} bâtiment représente la cave viticole
- ✓ Le 3^{ème} bâtiment représente atelier, magasins et une maison d'habitation accolée aux magasins.

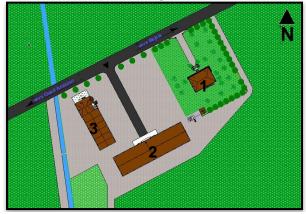


Figure 43 : plan de masse avant 1962

(Source: auteurs)

Des mutations profondes et visibles :

Pendant les années qui ont suivies l'indépendance, la ferme a connue plusieurs mutations qui sont visibles au niveau du plan de masse actuel dont :

- ✓ Un certain nombre de nouvelles habitations construites d'une manière dispersée et illégale
- ✓ L'élargissement de la voie principale accompagné de l'élévation de son niveau par rapport à la ferme ce qui a engendré l'évacuation des eaux de pluies vers l'intérieur.



Figure 44: Plan de masse actuel. (Source : auteurs)

Présentation des différentes composantes de la ferme:

La maison du maître : elle représente la demeure du maître qui s'inscrit dans un rectangle de 15m sur 10m.

• Elle est composée d'une cave au niveau du RDC qui servait à stocker les matériels et la culture du vignoble notamment : les engrais, les produits nécessaires

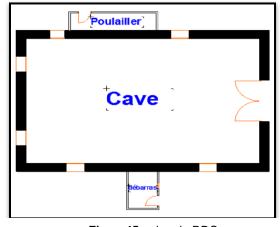


Figure45 : plan du RDC Source : auteurs.

Aussi, elle est composée d'un étage auquel on accède par un escalier extérieur qui donne sur coursive au niveau de la façade principale.

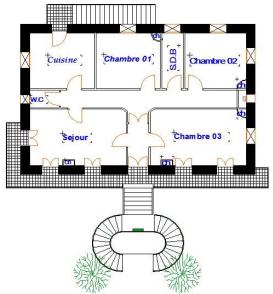


Figure 46 :Plan du 1er étage à l'état

(Source: auteurs)

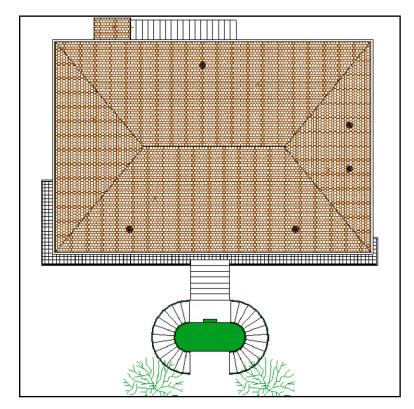


Figure 47: plan de toiture (Source: auteurs)

Présentation des façades :

La façade principale : la présence de nouvelles constructions accolées à la façade principale entrainent sa dégradation ainsi que la perte de ses caractéristiques architecturales originales.

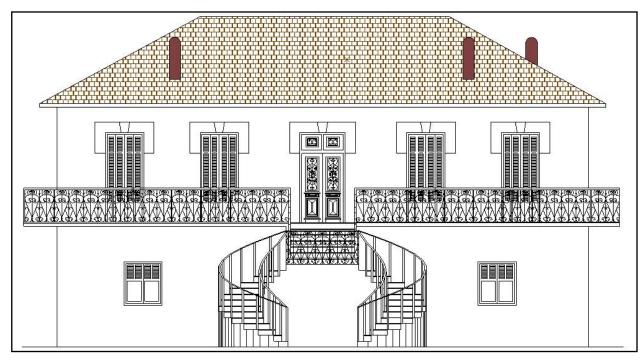


Figure 48: la façade principale (Source : auteurs)



Figure 49:Photo ancienne de la façade principale

(Source: auteurs)

(Source: l'occupant actuel de la maison



Figure 50: Photo actuelle, 2016

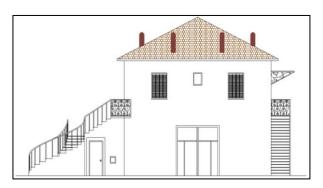
La façade postérieure : a connu des transformations par voie de suppression des fenêtres : une au niveau de la cave, l'autre au niveau du premier étage et la suppression de la porte au niveau de la cuisine, qui permet d'accéder à un joli jardin par un escalier qui a été démoli.



Figure 51: photo ancienne de la maison du maitre. (Source : l'occupant actuel de la maison)



Figure 52: la façade postérieure actuelle. (Source : auteurs)



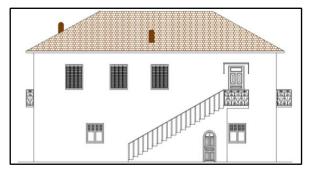


Figure 53: la façade latérale . (Source: auteurs)

La façade latérale : est aussi dans un état dégradé ou le balcon s'est détérioré.

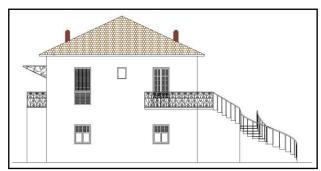


Figure 54: La façade latérale (Source : auteurs)



Figure 55: Détérioration du balcon de la façade latérale (**Source** : auteur)

✓ La cave viticole :

La cave s'inscrit dans un vaisseau de 52m sur 12.5m, plantée parallèlement à la voie principale et précédée d'un avant-corps, qui aujourd'hui tombé en ruine.

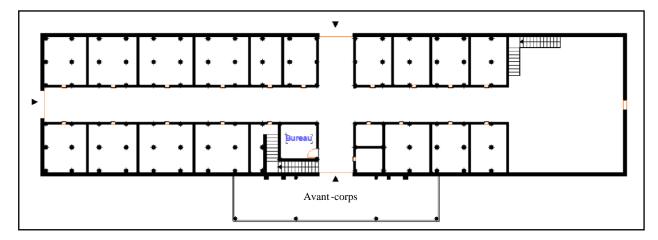


Figure 56: Plan du RDC de la cave viticole

(Source: auteurs)

Elle contient 21 cuves réparties de part et d'autre au RDC selon une travée longitudinale tramée par des poteaux servant à les surélever d'un mètre de hauteur car le terrain



Figure 57: Vue intérieure de la cave.

est inondable.

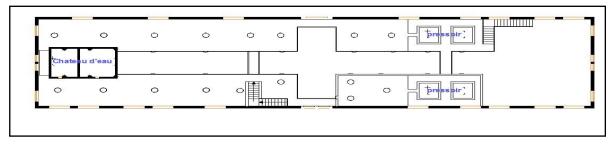


Figure 58: Plan de l'étage (Source : auteurs)

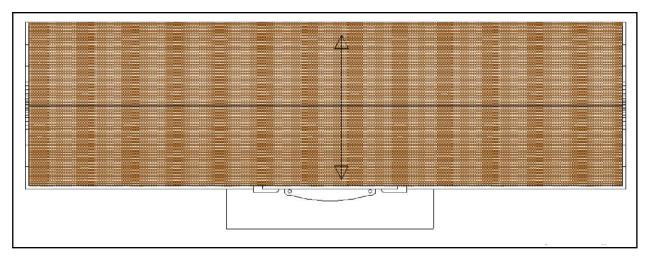


Figure 59: Plan de toiture . (**Source :** auteurs)

Aujourd'hui, la toiture à moitié tombée en ruine couvre une partie ou l'on abrite l'élevage des vaches d'un propriétaire qui a bénéficié de cette cave par voie de concession de la part de l'état.

L'ensemble des façades ne bénéficient pas d'un entretien ce qui augmente jour après jour leur dégradation.

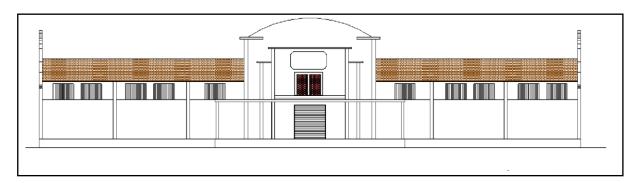


Figure 60: La façade principale de la cave viticole (Source : auteurs)

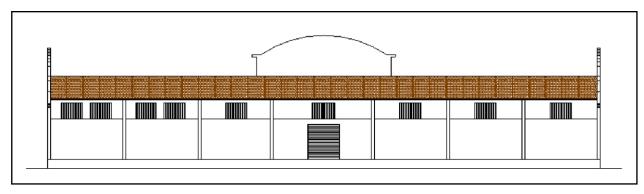


Figure 61: Façade postérieure.

(Source : auteurs)



Figure 62: Façade postérieure (Source : auteurs)



Figure63: Partie dévoilée de la toiture. **(Source**: auteurs)

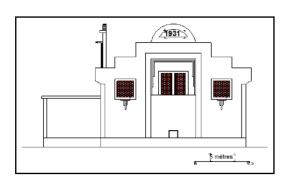


Figure 64: Façade latérale

1631

Figure 65: Façade latérale (Source : auteurs)



Figure 66: Vue sur la façade latérale

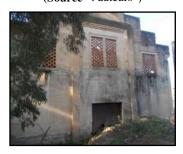


Figure 67: Vue sur la façade latérale.

☐ Maison individuelle, magasins et écurie:

La maison construite en un seul niveau, s'inscrit dans un rectangle et marque des décrochements dont des éléments architectoniques caractéristiques de l'architecture antique peuvent être distingués : des colonnes d'ordre toscan qui décore la terrasse. Elle est surélevée d'un soubassement en pierre d'une hauteur de 1m50. L'entrée est soulignée par la forme accueillante.

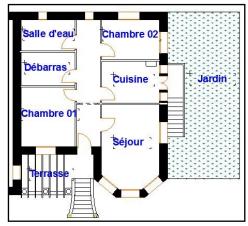


Figure 68: Plan du RDC.

(Source : auteurs)



Figure 69 : L'entrée de la maison.

(Source : auteur)

La maison est occupée par deux familles qui suite à leurs conflits s'est divisée en deux parties ce qui a entraîné l'absence d'entretien. Les magasins et l'écurie sont accolés à la maison :

- Le premier magasin représente un garage de lavage pour les engins et matériels.
- Le deuxième est aussi un garage pour les engins utilisés notamment les tracteurs.
- L'écurie est réservée pour les chevaux.



Figure 70 : perspective de la maison

(Source: auteur)

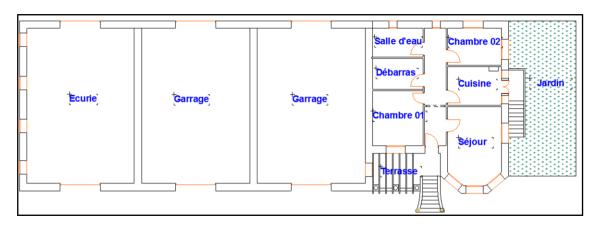


Figure 71: Plan du RDC. (**Source**: auteurs)

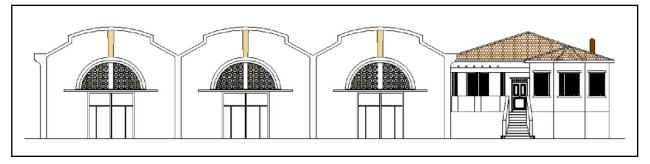


Figure 72: La façade principale (Source : auteurs)

Les magasins et l'écurie sont disposés pour chacun d'une grande porte en acier coulissante dans deux sens qui sont couronnés par un fer à cheval rempli en claustra, l'ensemble est couvert par une charpente en bois.

Aujourd'hui ces magasins et écurie sont devenus des ateliers de mécaniques et tôlerie



Figure 73 : façade latérale. (Source : auteurs)

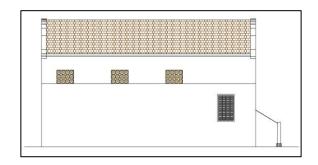


Figure 74: Façade latérale. **(Source** : auteurs)

Apres avoir effectué l'ensemble des relevés on a constaté que l'état actuel des domaines est d'une altération importante où en trouve que l'ensemble des façades ont subi des mutations, des découlements des revêtements suite à l'humidité, à la corrosion des aciers.

Conclusion générale :

L'étude a permis de vérifier les hypothèses posées et de mettre l'accent sur les legs coloniaux, qui restent menacé et en péril et risquent même la disparition à la suite de la conjonction de divers facteurs et acteurs qui peuvent se résumer comme suit :

En effet cette détérioration remonte au départ massif des colons entrainant une défaillance et un affaiblissement du rendement de la productivité du vin, cette situation s'explique par une main d'œuvre algérienne non qualifiée et par conséquent des bâtiments dépourvus de leurs utilités et leurs fonctions.

Il est également à signaler que, les acteurs politiques (l'Etat) et occupants des domaines agricoles, ont une responsabilité partagée vis-à-vis de ses édifices : l'Etat a adopté des politiques agricoles, qui n'évoquent aucune politique de protection du bâti viticole durant les différents remaniements. Bien au contraire ces changements de stratégies et de politiques ont souvent étaient nuisible à des biens des richesses légué par la colonisation.

De plus l'absence de contrôle, le désistement et le désengagement de l'Etat de toute responsabilité concernant la gestion, le fonctionnement et l'état du bâti viticole, ont contribué à leur dévastation.

Par ailleurs, le comportement des exploitants envers ces bâtiments viticoles restent également démissionnaire, car ils ne se préoccupent pas de les entretenir.

En outre, les impératifs d'ordre humain tel que le vol, les actes de sabotage, et vandalisme lestés par les assauts des catastrophes naturelles (pluie, vent) ont participé à leurs détériorations (végétation, corrosion).

Pour conclure, la crise du logement et la disponibilité des espaces et du foncier appartenant aux domaines, ont engendré l'urbanisation de ces derniers. Cette urbanisation s'est faite de manière illicite et anarchique ce qui a affecté l'ensemble du paysage des domaines agricoles en générale, et le bâti en particulier : modification transformation de l'aspect extérieur des façades, rajout inapproprié, qui nuisent à la lisibilité du bâtiment).

A travers ce travail, nous espérons avoir contribué à dénoncer les différents acteurs et facteurs qui sont à l'origine de l'abandon, la dégradation et détérioration, des domaines viticoles et plus particulièrement des établissements viticoles.

Références bibliographique

Ouvrage:

- Dominé. André, « e-transformation du secteur viticole», Edition place des victoires,
 2011, p 8.A KVBN
- Alain. Beschi, « L'invention d'un modèle, « l'architecture des « chais » en Gironde au XIXème siècle », In Situ revue des patrimoines, 2013, pp 7-9.
- Philippe. M, Karine. T: « Le patrimoine bâti des villages de la Champagne viticole, principales typologies et enjeux ». Institue d'aménagement et d'urbanisme, 2007. p; 27.
- **Hildebert Isnard**, «IV. Vigne et colonisation en Algérie (1880-1947) », In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 2e année, N. 3, 1947, p289
- Alain Huetz de lemps, « Boissons et civilisations en Afrique », université de bordeaux, Pessac, 2001, P317

Périodiques :

- **Dominé. André,** « e-transformation du secteur viticole», Edition place des victoires, 2011, p 8.A KVBN
- **3Maia Venturini**, « Vignobles de l'Algérie coloniale Une histoire du vin français ou algérien », Jadaliyya, 2013, p1/5

Mémoires et thèses :

- Hamama Abderazak, «Contribution à la caractérisation ampélographique et ampélométriquedes cépages de Vitis vinifera L. ssp. Vinifera autochtones d'Algérie », 2014, p 5.
- 1 Gérard Blanc, « La vigne dans l'économie algérienne », université de Montpellier, 1967, P12

4 .Sites internet

- http://www.cavesa.ch.
- http://www.inrap.fr.
- http://www.si-graves-montesquieu.fr
- http://visites.aquitaine.fr
- http://patrimoine-culturel.caves-cooperatives.fr
- http://www.histoire-image.org.
- http://www.cerclealgerianiste.fr

http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com